

**DELIBERATION**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de Crégy Les Meaux, régulièrement convoqué le 30 mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Signoret-Montand, sous la présidence de Monsieur Gérard CHOMONT, maire.

**Présents** : M. Gérard CHOMONT, Mme Joëlle BORDINAT, M. Luc AIREAULT, M. Youssef IDRISSE-OUAGGAG, Mme Nicole LEKEUX, M. Stéphane DESMET, M. Bruno ROUGIER, M. Boudjema HAMELAT, M. Jacques MARBOEUF, Mme Carole VIOLETTE GILLOT, Mme Patricia CARLET, M. Frédéric LAMIDET, Mme Corinne ROSA, M. Patrick GUERET, Mme Fatim AMARA, Mme Virginie AUTEF, M. Guillaume LANDAT, M. Renaud CHAMPMARTIN, Mme Ilham ANIB, M. Christophe VAMBRE, Mme Nathalie DUPONT

**Ont donné pouvoir :**

Mme Gisèle DEVIE à Mme Joëlle BORDINAT  
Mme Elisabeth GASBARIAN à Mme Nicole LEKEUX  
Mme Chantal PIPET à M. Youssef IDRISSE OUAGGAG

**Absents** : M. Yann RICHELET, Mme Valérie BOINET, M. Cyril MAGNE

Mme Fatim AMARA a été élue secrétaire de séance.



**N°8-082-04/2023 – Redevance d'occupation du domaine public 2023**

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

**Vu** le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2

**Considérant** que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

**Considérant** qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Fixe les redevances de la façon suivante pour l'année 2023

Dénomination	Type de forfait	Tarifs 2023
Pose d'échafaudage fixe ou volant / barrières ou palissades (1ère semaine gratuite)	hebdomadaire	60 €
Installation de matériaux ou matériels de travaux	hebdomadaire	40 €
Installation de bungalow ou base vie pour travaux		

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa

REÇU EN PREFECTURE

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens"

Le 18/04/2023

site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Application agréée E-legalite.com

Forfait pour 20m <sup>2</sup>	mensuel	660 €
Par tranche de 10m <sup>2</sup> supplémentaire	mensuel	240 €
Installation de grue et/ou sapine (engin de levage)		
Forfait jusqu'à 7m <sup>2</sup>	hebdomadaire	50 €
m <sup>2</sup> supplémentaires	hebdomadaire	6 €
Installation de benne - 24h gratuites		
Forfait pour 1 benne	hebdomadaire	40 €
Installation d'une terrasse ouverte (par m <sup>2</sup> )	annuel	15 €
Installation d'une terrasse fermée (par m <sup>2</sup> )	annuel	30 €
Bungalow de vente dans le cadre d'opération immobilière		
Forfait pour 20m <sup>2</sup>	mensuel	500 €
Par tranche de 10m <sup>2</sup> supplémentaire	mensuel	160 €
Enseigne et/ou publicités lumineuses (par m <sup>2</sup> )	annuel	95 €
Enseigne et/ou publicité non lumineuse (par m <sup>2</sup> )	annuel	65 €
Chevalet publicitaire, distributeur automatique - à l'unité	annuel	1 500 €

Véhicule ambulant	Type de forfait	Tarifs 2023
Forfait exceptionnel		
Si emplacement supérieur à 20m <sup>2</sup>	journalier	155 €
Si emplacement inférieur à 20m <sup>2</sup>	journalier	75 €
Abonnement mensuel		
jusqu'à 12m <sup>2</sup> / jour		
1 jour/semaine	mensuel	60 €
2 jours/semaine	mensuel	110 €
3 jours/semaine	mensuel	160 €
4 jours/semaine	mensuel	200 €
5 jours/semaine	mensuel	250 €
6 jours/semaine	mensuel	300 €
Par tranche de 12m <sup>2</sup> supplémentaires		
1 jour/semaine	mensuel	22 €
2 jours/semaine	mensuel	44 €
3 jours/semaine	mensuel	65 €
4 jours/semaine	mensuel	84 €
5 jours/semaine	mensuel	103 €
6 jours/semaine	mensuel	121 €

Le Maire,  
M. Gérard CHOMONT



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa

REÇU EN PREFECTURE  
Le 18/04/2023  
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Application agréée E-legalite.com